



Déclaration préalable UF CGT DIRCE à la FSSSCT du 7 juillet 2026

Nous commençons cette déclaration pour rappeler l'importance de toujours dénoncer les atrocités de la guerre. À ce jour de nombreux conflits sont en cours dans le monde et les principales victimes sont toujours les mêmes. Nous apportons tout notre soutien aux peuples qui sont sous le joug des oppresseurs qui font prospérer les grands groupes privés d'énergie et d'armement à grand coup de milliards d'euros d'aides publiques issues des cotisations salariales et d'impositions en tout genre... Pour bien comprendre comment nous sommes escroquer, la dernière rallonge de 36 milliards d'euros récemment proposée par le gouvernement pour le budget de l'armement et votée à l'assemblée nationale en grande partie par les sbires du MEDEF, pourrait couvrir les budgets de fonctionnement des 11 DIR réunies pendant presque **20 ans !!** Les orientations sont claires pour les puissants de l'argent qui dictent par conséquent l'austérité dans tous les Ministères, où là aussi, il se trouve des fonctionnaires prêts à beaucoup de choses pour mettre en application ces projets mortifères.

Les membres de l'UF CGT DIRCE présentes et présents aujourd'hui en Formation Spécialisée adressent tout leur soutien aux personnels en grève et en action dans d'autres DIR, à la DIRCE et en particulier au CEI de la Varizelle.

L'ODJ qui nous réuni ce jour, n'a pour sujets que des points pour info. Certains relèvent bien sûr d'information, car des bilans il n'y a pas possibilité de les changer, juste une analyse à en tirer et en débattre. En revanche, les OS n'ont pas été conviées pour participer à aucun groupe, afin de pouvoir assister aux phases préparatoire sur la réalisation des projet de documents présentés. Par exemple, sur le plan d'action Aigueblanche/Albertville, si la commission d'enquête ne nous avait pas intégré dans l'enquête nous n'aurions eu aucune info. Donc nous allons arrêter d'utiliser vos termes de dialogue social, car inexistant, mais plutôt de silence social, qui cadre mieux à la situation.

Nous continuons de regretter votre entêtement à nous exclure des discussions, pour vous les OS ne sont là que pour valider vos prérogatives en commissions qui se résument à des chambres d'enregistrement.

De plus, sur le sujet du projet de service de la DIRCE, il ne nous paraît pas logique de vous voir faire des réunions d'échange en direct avec des personnels alors qu'en parallèle vous souhaitez organiser deux CSA, les 30 septembre matin et 8 octobre après midi, sans au préalable organiser une FSSSCT afin de recueillir à minima l'avis des membres de droit que sont les représentantes de l'ISST et de la médecine de prévention... là aussi, il ne faut pas aller plus vite que la musique !!

De même pour le règlement intérieur du nouveau siège de la DIRCE, seulement pour information sans consultation en amont des OS, ni de l'ISST, ni la médecine de prévention... si besoin des études ergonomiques ou des études d'impacts pourraient-être ainsi décidées comme nous vous l'avions indiqué sur le projet de regroupement des centres d'Aigueblanche et d'Alberville.

Malgré tout cela, nous continuerons à défendre les sujets pour la défense du service public et des droits des agents. Même dans les bilans de la médecine de prévention, nous ne pouvons décemment pas laisser en l'état ! Combien de temps encore nous allons constater des déserts médicaux sur notre territoire ? L'Yonne et la Saône-et-Loire par exemple. Il n'est pas possible que chaque année le même constat soit fait et que chaque année nous répétions les mêmes choses, sur les mêmes endroits ! Ces situations ne sont plus possible. Pour rappel l'employeur a l'obligation de faire réaliser un suivi médical au personnel, d'autant plus avec la spécificité des expositions des Agents des routes.

Est-il prévu de mettre à l'ordre du jour l'étude ANSES sur la prévention de l'exposition des polluants liée aux risques routiers ? En effet l'employeur se doit d'évaluer et prévenir tout risque sur ces sujets. L'ensemble de ces analyses devront être intégré au DUERP, avec une attention particulière qui devra être apportée lors de l'établissement ou l'actualisation de la fiche des risques prévue à l'article 15-1 du décret n°82-453 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Par ailleurs, l'inquiétude monte concernant la mise en place de formations demandées concernant les bénéficiaires du plan de requalification. En effet, lors de la mise en place, il n'était pas du tout prévu de procéder à ces formations. L'Agent avait la garantie de rester sur son poste avec les mêmes missions. Aujourd'hui une réelle inquiétude grandit sur l'évolution qui sera menée suite à ces formations. La reconnaissance des CEEP ne doit pas passer par l'enfumage avec le rajout de missions qui sont liées à un plan de requalification mal pensé et inadapté, du début à la fin.

Aussi, ras le bol du non respect récurrent des vacataires ! Encore et toujours des non-paiements avec des conséquences graves et multiples notamment sur leur situation administrative et leur pouvoir d'achat. Conséquence aussi très fâcheuse pour l'image de la DIRCE qui doit recruter des personnes qualifiées mais de moins en moins satisfaites!!

Nous sommes également surpris de ne pas avoir à l'ordre du jour de cette formation spécialisée la validation du dernier compte rendu de la réunion FS du 21 avril 2026, est-ce une anomalie ?

Enfin et pour en terminer là, nous considérons que le point 5 de cette ordre du jour est hors délais, car les documents n'ont été envoyés que le 30 juin à 15h55, nous sommes le 7 juillet et il n'est pas encore 10h00. Selon l'article 7, point 1, du RI du CSA de la DIRCE, il faut au moins 8 jours complets pour qu'ils puissent être analysés correctement.

Merci pour votre attention.

Les membres FSSSCT de l'UF CGT DIRCE